

CONDITIONS PARTICULIERES du « .se »
PRESTATION D'ENREGISTREMENT ET DE GESTION DE NOMS DE DOMAINE AUPRES
D'ASCIO

(06 septembre 2022)

ARTICLE 1. OBJET ET PREAMBULE

Pour l'extension « .se », Nordnet agit en tant que revendeur de Noms de domaine et a conclu une convention avec le prestataire Registrar, la société Ascio, qui est un partenaire agréé de « The Swedish Internet Foundation », le Registre exclusif pour l'extension géographique de la Suède, « .se ». En ce sens, hors sollicitation directe d'Ascio ou du Registre, tout échange ou demande d'Action doit impérativement et uniquement être adressée à Nordnet.

Les présentes Conditions Particulières de prestation d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine sous extension « .se » auprès d'Ascio (ci-après les « Conditions Particulières) ont pour objet de préciser les conditions relatives aux Noms de domaine en « .se » et les termes et conditions dans lesquels Vous, ou dans les cas autorisés, vos contacts, pouvez demander la réalisation d'une Action sur lesdits Noms de domaine.

Les présentes Conditions Particulières complètent les Conditions Générales de prestation d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine enregistrés auprès d'Ascio (ci-après les « Conditions Générales »).

En cas de conflit entre les Conditions Générales et les Conditions Particulières (formant ensemble le « Contrat Nordnet pour la prestation auprès d'Ascio »), ces dernières prévaudront.

ARTICLE 2. DEFINITIONS

Les termes et expressions suivantes s'ajoutent à ceux définis dans les Conditions générales.

TSIF / The Swedish Internet Foundation : The Swedish Internet Foundation/Stiftelsen för Internetinfrastruktur, constituant le Registre de l'extension .se.

ARTICLE 3. DOCUMENTS CONTRACTUELS ET AUTRES CONDITIONS APPLICABLES

En complément du Contrat Nordnet pour la prestation auprès d'Ascio, il est précisé que préalablement à toute Action sur un Nom de domaine en « .se », Vous devez également avoir pris connaissance et respecter les Règles de TSIF.

Préalablement à tout enregistrement ou demande de gestion d'un Nom de domaine en « .se », Vous devez également avoir pris connaissance et accepter les documents suivants, édités par le Registre en charge du « .se » :

- (i) La réglementation applicable aux Noms de domaine sous « .se » :

Version anglaise (fournie à titre indicatif, la version suédoise faisant foi), accessible sur <https://internetstiftelsen.se/app/uploads/2021/10/se-terms-and-conditions-2021-11-01.pdf> ;

- (ii) Les conditions particulières propres aux Noms de domaine sous « .se », spécifiées sur le site du TSIF, accessibles via les liens suivants en version anglaise (fournie à titre indicatif, la version suédoise faisant foi) :
- Concernant les Noms de domaine avec des caractères tels que å, ä, ö (Internationalized Domain Names) : <https://internetstiftelsen.se/en/domains/how-to-register-a-domain-name/terms-and-conditions-for-se-and-nu-domains/>

- La politique de confidentialité : <https://internetstiftelsen.se/app/uploads/2019/02/integritetspolicy-se-eng.pdf> ;
- Concernant les Noms de domaine en « .se » ayant vocation à se libérer : <https://internetstiftelsen.se/en/domains/how-to-register-a-domain-name/se-and-nu-domains-that-may-soon-be-available/>.

Nous attirons votre attention sur le fait que ces documents, édités par le Registre, peuvent être rédigés en suédois ou, le cas échéant en anglais, sans qu'une traduction française officielle ne soit toujours disponible. Il est à noter par ailleurs que ces traductions sont généralement fournies à titre indicatif. En cas de différends, seule la/les version(s) identifiée(s) comme officielle(s) par le Registre, fera foi.

Ces documents peuvent également vous être envoyés par courriel, sur simple demande adressée à Nordnet comme indiqué à l'article « Notifications » des Conditions Générales.

Vous vous engagez à respecter le Contrat Nordnet pour la prestation auprès d'Ascio, ainsi que les conditions applicables définies par le Registre. Vous êtes informés toute violation de l'une ou l'autre de ces stipulations pourra entraîner la mise en quarantaine ou la Suppression de votre Nom de domaine. Vous ne pourrez dès lors prétendre, à ce titre, à aucune indemnité. Par conséquent, nous vous invitons à en prendre connaissance avant toute demande d'Action et à respecter, dans les délais impartis, toute demande qui pourrait vous être adressée par Nordnet, Ascio ou le Registre à ce titre, et/ou postérieurement dans le cadre de la gestion de votre Nom de domaine en « .se ».

Vous êtes informés également qu'en cas de contradiction entre les différents documents contractuels, les conditions applicables, définies par le Registre, prévaudront.

Vous êtes informés enfin, que ces documents peuvent faire l'objet de modifications par le Registre, Dès lors, vous vous engagez à les consulter régulièrement et notamment préalablement à toute demande d'Action. Les documents applicables sont ceux en vigueur au jour de la demande d'Action.

ARTICLE 4. DEPOT

Dans le cadre des règles définies au sein des Conditions générales et des conditions applicables définies par le Registre, le Nom de domaine en « .se » doit notamment respecter les règles suivantes au risque d'être refusé ou supprimé par le Registre.

4.1 Eligibilité

Un Nom de domaine en « .se » peut être accordé à toute personne physique ou morale détenant un numéro personnel d'identification ou d'identité, ou qui peut être identifié par une inscription à un registre tenu par une autorité gouvernementale ou par une organisation exerçant une autorité étatique ;

Pour l'enregistrement d'un nouveau Nom de domaine, le principe du « premier arrivé, premier servi » s'applique. Ainsi, les Noms de domaine sont attribués dans l'ordre d'entrée au sein du Registre de TSIF.

4.2 Exigences techniques d'un Nom de domaine en « .se »

Seuls pourront être enregistrés les Noms de domaine qui respectent l'ensemble des exigences techniques suivantes.

- (i) Le Nom de domaine en « .se » ne peut contenir que des caractères ASCII, c'est-à-dire les lettres comprises entre A et Z, les chiffres compris entre 0 et 9, les traits d'union et certains caractères spéciaux ;
- (ii) Le Nom de domaine doit se composer d'une longueur minimale de 1 caractère, et maximale de 63 caractères ;

- (iii) Le Nom de domaine en « .se » doit obligatoirement commencer et finir avec une lettre ou un chiffre et ne doit pas être composé uniquement de traits d'union ;
- (iv) Ne peut être enregistrée en tant que Nom de domaine une combinaison de chiffres au format xxxxx-xxxx et xxxxxxx-xxxx comprenant, ou pouvant comprendre une identité personnelle ;
- (v) Pour des raisons techniques, ne peut être enregistré un Nom de domaine commençant par deux caractères ASCII suivi de deux traits d'union ;
- (vi) Le Nom de domaine doit obligatoirement être recodé en caractères ASCII préalablement à son enregistrement ;
- (vii) Le Nom de domaine ne peut pas être enregistré en tant que nouveau Nom de domaine s'il est identique à un Nom de domaine préexistant en « .se » ;
- (viii) Les sous-domaines de Noms de domaine déjà enregistrés sont administrés par le Titulaire de ces derniers ;
- (ix) Le Registre TSIF se réserve la possibilité de bloquer l'enregistrement de certains Noms de domaine, dont la liste est disponible via l'adresse suivante : <https://internetstiftelsen.se/en/domains/how-to-register-a-domain-name/terms-and-conditions-for-se-and-nu-domains/> ;
- (x) Le Registre TSIF se réserve la possibilité de réserver l'enregistrement de certains Noms de domaine à certains Titulaires, à l'issue d'une évaluation spéciale. La liste de ces Noms de domaine est disponible via l'adresse suivante : <https://internetstiftelsen.se/en/domains/how-to-register-a-domain-name/terms-and-conditions-for-se-and-nu-domains/>

A défaut, le Registre et/ou Registrar et/ou Nordnet pourra refuser l'enregistrement du Nom de domaine.

ARTICLE 5. OBLIGATIONS DU TITULAIRE DU NOM DE DOMAINE

Le Titulaire du Nom de domaine est seul responsable des informations transmises à Ascio et/ou au Registre via Nordnet relatives au Nom de domaine et en particulier les coordonnées déclarées au titre du Titulaire, des contacts et des serveurs DNS. Ces dernières doivent être actuelles, complètes et exactes, et maintenues à jour et Vous vous engagez en ce sens, à fournir chaque fois que cela est nécessaire, dans les plus brefs délais à Nordnet, les informations et/ou documents requis par le Registre, Ascio ou Nordnet.

ARTICLE 6. EN CAS DE RESILIATION D'UN CONTRAT

Si l'une des relations contractuelles entre le Registre, Ascio, Nordnet et/ou le Titulaire venait à prendre fin, Vous acceptez que la TSIF devienne le Registrar temporaire à partir de la date à laquelle le contrat prend fin et jusqu'à la fin de la période d'enregistrement.

Il vous sera ensuite, possible de choisir un nouveau Registrar pendant la période où le Registre sera un Bureau d'enregistrement temporaire. Toutefois, dans le cas où vous n'auriez pas fait votre choix, le Nom de domaine sera désactivé et désenregistré à la fin de la période d'enregistrement.

ARTICLE 7. DONNEES PERSONNELLES

En complément des Conditions générales et des règles de la TSIF (et notamment celles relatives à la politique de confidentialité de la TSIF), il est précisé que vous acceptez que certaines informations que Vous avez communiquées soient publiées sur les bases de données Whois, notamment à l'adresse www.whois.se.

Si le Titulaire est une personne morale, outre les informations mentionnées au sein des Conditions générales, peut également être publiée la langue utilisée dans le cas d'une éventuelle procédure de règlement amiable des litiges.

Si le Titulaire est une personne physique, les informations publiées se limitent à l'adresse de Courrier électronique du Titulaire ainsi que sa langue, sauf demande contraire de sa part. Le Titulaire peut demander à créer une adresse de courrier électronique spécifique en vue de cette publication dans les bases Whois plutôt que de devoir communiquer son adresse de courrier électronique personnelle.

ARTICLE 7. LITIGES

Comme indiqué au sein des Conditions générales de prestation d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine enregistrés auprès d'Ascio, il est rappelé qu'en parallèle de la voie judiciaire, un Nom de domaine en « .se » est soumis aux procédures alternatives de règlements des litiges (Procédure ADR de la TSIF : <https://internetstiftelsen.se/en/dispute-resolution/>).

